



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur
Musicien interprète

Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Lyon

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon - CNSMD de Lyon
3 quai Chauveau - F-69005 Lyon

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

La formation *Musicien interprète* constitue l'un des parcours organisés par le CNSMD de Lyon validés par un diplôme du deuxième cycle supérieur conférant le grade de master. Elle est déclinée en fonction des spécialités instrumentales ou vocales, et en fonction des répertoires spécifiques à chaque spécialité, de la musique ancienne à la musique contemporaine. Elle a pour objectif de préparer le musicien interprète aux diverses facettes de sa future vie professionnelle, à travers des pédagogies individuelles ou des pratiques collectives qui recoupent les différentes situations qu'il pourra rencontrer à l'issue de ses études : métiers de la scène (soliste, chambriste, musicien d'orchestre) ou préparation au concours d'entrée de la formation à l'enseignement de la musique. La formation est structurée en deux années, et est accessible aux étudiants issus du CNSMD de Lyon, sous réserve d'avoir validé un projet de master, ou aux titulaires d'un diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) ou d'un diplôme valant grade de licence, après épreuve d'admissibilité et d'admission. Les CNSMD de Lyon et Paris sont les deux seuls établissements en France à proposer ce diplôme.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les compétences et connaissances visées à l'issue de la formation sont exprimées de façon concise et claire. Les diplômés doivent *i)* posséder une excellence instrumentale liée à une connaissance de répertoires variée ainsi qu'une culture musicale approfondie, *ii)* être en mesure d'assurer un récital de qualité professionnelle et avoir la capacité à réaliser des projets de spectacles, *iii)* faire preuve d'un esprit critique et d'analyse sur la création musicale et sur son propre travail artistique. La liaison avec la recherche est abondamment commentée et démontrée.

Les objectifs propres à la formation sont détaillés de façon succincte mais complète et claire : préparation aux métiers de la scène, acquisition des compétences périphériques complémentaires à l'activité d'interprète, préparation aux divers métiers de l'enseignement artistique. L'articulation des deux premiers cycles est assurée par des enseignements en continuité entre les deux cycles, faisant l'objet d'un approfondissement en 2^{ème} cycle. La continuité entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année est assurée par l'encadrement de la recherche, débutée en 3^{ème} année mais développée jusqu'au mémoire en fin de 2^{ème} cycle. Le programme est clairement décliné en heures de cours et crédits européens (ECTS) ; il est découpé en quatre unités d'enseignement (UE) proposant des regroupements logiques mais vastes, qui ont un caractère un peu artificiel par leur ampleur et la diversité des contenus.

Une mutualisation des cours de départements différents offre une transversalité intéressante, sans nécessairement permettre des orientations, la formation initiale des étudiants étant déjà hautement spécialisée ; une orientation relative est toutefois facilitée par l'abondance du choix des disciplines complémentaires. Un master conjoint spécialisé en musique contemporaine permet aux étudiants de quatre

écoles européennes de passer un semestre dans chaque établissement, sur une période de deux ans. Les enseignements sont répartis sur trois UE à contenu large, dont certains sont optionnels, où on distingue la discipline principale, et les disciplines complémentaires qui comportent les disciplines de culture et les disciplines optionnelles.

Tant les UE que les disciplines optionnelles sont clairement listées et valorisées en ECTS. Sauf erreur, le dossier fourni ne contient pas de description des contenus (fiches de cours, fiches techniques). On n'observe pas de dispositifs particuliers pour les étudiants en situation contraignante : il n'y a pas de possibilité d'étalement, hormis la notion de congé, rien n'est mentionné concernant la formation continue. Un large éventail de disciplines optionnelles est offert au choix de l'étudiant, en vue de l'acquisition de compétences additionnelles, mais celles-ci s'apparentent le plus souvent, à l'exception de la méthodologie de la recherche, à des disciplines indissociables du cœur de la formation, et ne sont donc pas réellement additionnelles, pour la plupart, hormis les cours de langues étrangères.

Les compétences préprofessionnelles sont acquises par des stages, dont l'implantation est récente, et par des cours spécifiques approchant la réalité du métier. L'initiation à la recherche est envisagée dès la fin du 1^{er} cycle pour être développée au 2^{ème} cycle par le cours de méthodologie et par l'écriture d'un mémoire, écrit et soutenu devant jury. Le dossier est lacunaire quant aux voies d'accès au 2^{ème} cycle, mais le taux de réussite à l'issue de la 2^{ème} année (de 100 % chaque année) semble indiquer une parfaite adéquation entre les contenus de la formation, la sélection des candidats et leurs attentes.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation *Musicien interprète* est l'une des cinq formations délivrant le grade de master au CNSMD de Lyon. On ne dispose pas de chiffres permettant d'en apprécier l'importance relative. Seuls deux établissements, les CNSMD de Paris et Lyon, délivrent à ce jour le grade de master de musicien interprète, ce qui a des incidences évidentes sur le recrutement, qui peut se permettre d'être de très haut niveau. On peut toutefois noter que les chiffres manquent pour déterminer l'apport, à l'admission au 2^{ème} cycle, d'étudiants provenant d'autres institutions d'enseignement supérieur, en France ou à l'étranger.

L'établissement met l'accent sur la préparation à la recherche et sur la recherche proprement dite, qui est présente dans les trois cycles sous forme d'initiation à la méthodologie de la recherche, suivie d'un mémoire et accompagnée de séminaires annuels ; un conseil de la recherche est chargé d'identifier les axes de recherche propres à l'école. Tout le processus est supervisé tous les deux ans par un conseil scientifique composé de personnalités internationales. La formation propose en outre des structures de recherche temporaires « Laboratoires juniors » avec les établissements de Lyon Science(s).

Les partenariats avec des opérateurs culturels sont relativement nombreux et de qualité. Les taux d'insertion professionnelle mentionnés (aux environs de 92 % trois ans après l'obtention du diplôme) indiquent que l'efficacité de ces rapprochements est réelle. Il n'existe pas de liens avec d'autres écoles ou universités au niveau du 2^{ème} cycle, en dehors d'un remarquable programme de master conjoint européen (en projet), qui joint quatre établissements d'enseignement supérieur de la musique, destiné à la formation spécialisée en musique contemporaine, chaque étudiant passant un semestre dans chaque école. Les chiffres de mobilité entrante et sortante sont relativement constants et satisfaisants. Les partenaires internationaux sont nombreux et de haut niveau, essentiellement sollicités dans le cadre de mobilités Erasmus. La mobilité enseignante est également attestée, tant entrante que sortante.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le dossier fourni ne contient pas de chiffres précis permettant d'étudier finement l'origine des étudiants inscrits au 2^{ème} cycle. L'origine géographique des inscrits est certes indiquée, mais globalement et pour tout le CNSMD, sans établir de distinction entre les domaines de la musique et de la danse, et en outre seules les régions françaises sont mentionnées (on constate cependant que le CNSMD de Lyon représente bien le conservatoire d'enseignement supérieur de référence pour le sud de l'hexagone mais qu'il attire aussi un nombre important d'étudiants franciliens) alors que la proportion d'étudiants étrangers est non-négligeable. Le nombre d'inscrits pédagogiques sur quatre ans est fluctuant, sans qu'il soit possible de déceler une tendance nette.

Les taux de réussite à l'issue de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année sont de 100 %, ce qui peut interpeller, mais reflète probablement la rigueur de la sélection à l'admission. Le taux de poursuite des études est très faible (4 % en 2012). En revanche, sur les trois dernières années, plus de la moitié des étudiants trouvent un emploi à la fin du master, ce qui est satisfaisant compte tenu de la crise de l'emploi depuis les six dernières années. Toutefois,

le rapport ne donne aucune précision relative au type d'insertion : temps partiel, temps complet, nature du métier, relation avec la formation suivie, etc.

Pilotage de la formation

L'équipe administrative est très importante, inscrite dans un organigramme clairement structuré. L'équipe pédagogique semble majoritairement composée de musiciens qui pratiquent leur art dans des orchestres ou ensembles de haut niveau. Il serait toutefois intéressant de connaître l'importance respective de leur charge. Sous l'autorité du directeur, chaque département dépend du directeur des études musicales et du directeur de la recherche.

Le conseil pédagogique est l'organe essentiel pour l'évaluation et l'évolution des formations. Il se réunit plusieurs fois par an (un relevé des réunions est joint au dossier, qui indique une fréquence moyenne de trois réunions par an) et les ordres du jour attestent de l'éventail des questions qui y sont abordées. Sous l'autorité du directeur des études musicales et du directeur de la recherche, les chefs de département assurent le suivi pédagogique des étudiants. Les modalités d'évaluation consistent pour les enseignants à valider chaque semestre de chaque étudiant, *via* un extranet ; des épreuves finales sont en outre prévues, devant jury externe pour la discipline principale, pouvant être partiellement externe pour les disciplines complémentaires. En dehors du fait que des représentants des étudiants siègent au conseil pédagogique et au conseil d'administration et participent à des réunions sur le suivi de la scolarité, le dossier ne comporte pas d'indications précises sur l'évaluation des enseignements par les étudiants et/ou les diplômés, et donc aucune information relative au pilotage subséquent. En tout état de cause, la mise en place d'un conseil de perfectionnement serait de nature à améliorer le pilotage général de la formation.

Les observations émises par l'Aeres lors de la précédente campagne d'habilitation ont été prises en compte par la création d'un poste de directeur de la recherche, les liens établis avec l'Université Lyon 2 (qui concernent cependant plutôt les 1^{er} et 3^{ème} cycles), l'amélioration des coefficients affectés au cours de méthodologie et au mémoire de recherche et les précisions apportées aux formes du mémoire. L'autoévaluation est effectuée par le conseil pédagogique, sous forme d'une révision périodique des programmes et modalités, ainsi que sous la forme d'un contrat de performance et de la publication de rapports d'activité périodiques.

Le dossier est clairement rédigé, en dépit de certaines lacunes (cf. supra), et la pertinence et la clarté de renvois récurrents aux annexes sont appréciées. Les documents à destination des étudiants sont clairement et complètement rédigés. L'annexe descriptive au diplôme est délivrée, mais reste peu informative. On ne trouve pas de trace des fiches pour le RNCP (Répertoire national des certifications nationales). Enfin, une liste des professions accessibles à l'issue de la formation n'est pas intégrée au dossier fourni.

● Points forts :

- La qualité du corps enseignant sur le plan artistique comme dans celui de la recherche.
- L'intérêt porté à la mise en situation professionnelle.
- L'importance de l'infrastructure administrative.
- Les taux de réussite importants au passage d'année et en fin de cycle et l'apprentissage de la scène tout au long de la formation.
- L'intégration de la recherche à tous les cycles d'enseignement.

● Points faibles :

- Les modalités d'autoévaluation, qui ne comportent aucun type d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers.
- Certains éléments du dossier, en particulier statistiques, sont encore lacunaires, e.g. détails de l'insertion professionnelle, origine des étudiants admis, fiches techniques pour les cours.
- Le peu d'informations sur les métiers accessibles à l'issue de la formation.
- L'absence de fiches RNCP.

● Recommandations pour l'établissement :

Afin de pérenniser les principaux points forts de cette formation et d'améliorer les éléments encore perfectibles, le comité propose les recommandations suivantes :

- Il serait judicieux de mettre en œuvre un processus d'autoévaluation qui associe plus (ou plus visiblement) l'ensemble des étudiants, *via* des enquêtes de satisfaction.
- L'exploitation de données chiffrées complètes permettrait une appréciation plus fine de la qualité et des enjeux de la formation.

- Il conviendrait d'établir (si ce n'est déjà fait) des fiches descriptives de chaque discipline détaillant les contenus, objectifs, modalités, etc.
- Il serait intéressant de mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement, qui constituerait un véritable outil de pilotage au service de la formation, de ses intervenants et de ses usagers.



Observations de l'établissement

Observations du CNSMD de Lyon concernant le rapport du comité d'expert de l'AERES évaluant la formation conduisant à un diplôme valant grade de master.

musicien interprète

• **Points forts :**

- La qualité du corps enseignant sur le plan artistique comme dans celui de la recherche.
- L'intérêt porté à la mise en situation professionnelle.
- L'importance de l'infrastructure administrative.
- Les taux de réussite importants au passage d'année et en fin de cycle et l'apprentissage de la scène tout au long de la formation.
- L'intégration de la recherche à tous les cycles d'enseignement.

• **Points faibles :**

- Les modalités d'autoévaluation, qui ne comportent aucun type d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers.
- Certains éléments du dossier, en particulier statistiques, sont encore lacunaires, e.g. détails de l'insertion professionnelle, origine des étudiants admis, fiches techniques pour les cours.
- Le peu d'informations sur les métiers accessibles à l'issue de la formation.
- L'absence de fiches RNCP.

Recommandations pour l'établissement :

Afin de pérenniser les principaux points forts de cette formation et d'améliorer les éléments encore perfectibles, le comité propose les recommandations suivantes :

- Il serait judicieux de mettre en œuvre un processus d'autoévaluation qui associe plus (ou plus visiblement) l'ensemble des étudiants, via des enquêtes de satisfaction.

- La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement non formalisée à ce jour au CNSMD de Lyon.

Il nous incombe d'y réfléchir et de mettre en place les conditions de cette évaluation par les étudiants. Cela ne faisait pas partie des préconisations de la précédente évaluation de nos formations par l'AERES.

- Le CNSMD de Lyon a récemment fait l'objet d'une évaluation de la part du Ministère de la culture et de la communication au sujet du DNSPM sanctionnant les trois années du 1^{er} cycle.
- Les orientations essentielles des formations concernant les trois cycles sont présentées, discutées et votées par le Conseil d'orientation pédagogique, rassemblant des représentants des enseignants et des étudiants, et se réunissant a minima trois fois par an. Le directeur est entouré par un conseil des chefs de département qui prépare les travaux du conseil d'orientation pédagogique.
- La Commission diplômes, qui se réunit deux fois par an, permet également de suivre le parcours de chaque étudiant et de proposer les aménagements qui paraissent nécessaires.
- Enfin, le Ministère de la Culture et de la communication, siégeant au Conseil d'administration, examine et valide les décisions du Conseil d'orientation pédagogique ayant une influence sur les formations et sur le règlement des études. Les travaux du CA témoignent de l'évolution permanente du règlement des études.
- Par ailleurs le CNSMD sera attentif à la préconisation de constituer un conseil de perfectionnement.

- L'exploitation de données chiffrées complètes permettrait une appréciation plus fine de la qualité et des enjeux de la formation.

- Les études statistiques sont basées sur un travail d'enquête de l'observatoire de l'insertion, enquête chaque année approfondie.
Les résultats obtenus sont concordants avec ceux de l'enquête menée par le ministère de la culture ; ainsi la réalité de l'insertion professionnelle est évaluée à 92% de l'ensemble de nos diplômés 3 ans après le diplôme.
La Cour des Comptes est parvenue aux mêmes conclusions : « plus de 90% d'entre eux (des étudiants) exercent, plusieurs années après leur sortie, un métier pour lequel ils ont été formés ».
 - Si les données dont nous disposons donnent des informations intéressantes sur la nature et la qualité de l'insertion de nos diplômés, il n'en est pas moins important que nous affinions les procédures de l'observatoire des métiers au cours de la collation des résultats.
 - Le suivi des parcours professionnels, même s'il est aujourd'hui de plus en plus complexe, nécessite effectivement une attention renforcée.
- Il conviendrait d'établir (si ce n'est déjà fait) des fiches descriptives de chaque discipline détaillant les contenus, objectifs, modalités, etc.

Les fiches cursus, telles qu'elles existent par secteur, permettent de bénéficier des informations essentielles concernant les disciplines qui sont regroupées par départements, les conditions de déroulement des cursus étant ainsi regroupées par cohérence des disciplines (Cordes, Bois, Cuivres, Claviers, Voix et Direction de chœurs, Musique de chambre, Culture musicale, Création musicale, Musique ancienne, Formation à l'enseignement). Chacune de ces fiches n'en détaille pas moins l'ensemble des éléments propres à chaque cursus et est à même d'apporter à tous les étudiants ou postulants les conditions de l'enseignement qu'il recevront.
Des fiches techniques détaillées seront désormais déclinées par disciplines afin de répondre à cette demande.

- Il serait intéressant de mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement, qui constituerait un véritable outil de pilotage au service de la formation, de ses intervenants et de ses usagers.

Le CNSMD de Lyon dispose d'un Conseil d'orientation pédagogique, rassemblant des représentants des enseignants et des étudiants, et se réunissant trois fois par an, qui examine, évalue et décide des orientations essentielles de l'établissement. Ces décisions sont soumises à la validation de la tutelle lors des séances du Conseil d'administration.

La transparence des débats et des décisions entérinées par ce Conseil me semble assurer que les qualités nécessaires et indispensables à une gestion ouverte et à la nécessité de donner la parole à chacun.

Par ailleurs, les cas individuels des étudiants sont discutés dans le cadre de la « Commission diplômes », propre au CNSMD de Lyon, se réunissant deux fois par an, et dans laquelle siègent des représentants des enseignants et des étudiants, et qui permet également de suivre précisément le parcours personnalisé de chaque étudiant et de proposer les aménagements qui paraissent nécessaires.

Dans le cadre d'un processus d'autoévaluation des formations en lien avec l'insertion professionnelle, le CNSMD de Lyon se montre particulièrement attentif à la préconisation de former un Conseil de perfectionnement dont la mission serait dédiée exclusivement à l'accompagnement et au pilotage des formations de second cycle.

Nous entamerons en septembre une réflexion sur la constitution de celui-ci et les prochaines échéances électorales au conseil pédagogique permettront d'organiser l'élection de représentants des enseignants et étudiants pour ce conseil de perfectionnement dont l'installation pourrait avoir lieu avant le début de l'année 2015.


Le Directeur

Géry Moutier